

COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME (CICTE)

RÉUNION PRÉPARATOIRE À LA
HUITIÈME SESSION ORDINAIRE
2 novembre 2007
Washington, D.C.

OEA/Ser.L/X.2.8
CICTE/RP/doc.2/07
26 octobre 2007
Original: anglais

PROJET DE PLAN DE TRAVAIL 2008
COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME (CICTE)
(Préparé par le Secrétariat du Comité interaméricain contre le terrorisme)

NOTE EXPLICATIVE

À la Septième Session ordinaire du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) qui s'est déroulée à Panama City (Panama) en mars 2007, les États membres ont décidé d'examiner le Plan de travail du Comité dans son intégralité puis de soumettre leurs observations et suggestions y afférentes. Le CICTE a établi un Groupe de travail chargé d'examiner le Plan de travail dans le cadre des préparatifs de la Huitième Session ordinaire du CICTE.

Le Secrétariat du CICTE a reçu mandat de rédiger une nouvelle fois le Plan de travail, compte tenu des observations et suggestions, et de le soumettre à ce Groupe de travail. Par conséquent, le Secrétariat a examiné ledit plan de travail et les propositions y relatives, reçues jusqu'à présent de l'Argentine, du Brésil, du Chili et du Mexique.

La méthode choisie par le Secrétariat général pour mettre au point ce nouveau Plan de travail en tant qu'un outil pratique répond aux suggestions formulées par le Brésil (CICTE/RP/doc.3/06 add. 3) pour faire de ce plan « ...un outil plus utilitaire que politique... » et « ...un moyen d'établir une feuille de route précise qui permettra au Secrétariat d'élaborer et d'exécuter ses programmes et actions, et de jeter les bases concrètes d'une évaluation future de la tâche réalisée durant l'exercice précédent... » Ainsi, le Secrétariat a utilisé la section II du plan de travail actuel comme point de départ pour établir le nouveau plan, et a incorporé les mandats établis par les autres sections pour le Secrétariat général dans le plan de travail actuel, à partir des Déclarations et des Résolutions adoptées par le CICTE durant ses sessions ordinaires tenues depuis 2002, et des résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale. Le Secrétariat propose donc que le Plan de travail s'étende sur une année civile (de janvier à décembre) conformément au programme de travail du Secrétariat général de l'OEA, et qu'il soit mis à jour chaque année.

Les modifications proposées par le Mexique ont été incorporées au projet de plan de travail durant les réunions préparatoires à la Septième Session ordinaire comme l'illustre le document CICTE/RP/doc.3/06 rev. 1, et ont été dûment prises en considération par le Secrétariat durant les préparatifs du nouveau Plan de travail.

Enfin, en rédigeant le présent projet, le Secrétariat a considéré en particulier les fonctions et attributions que lui confèrent le Statut et le Règlement du CICTE, et la fonction de coopération qu'il doit remplir en tant que l'un des organes pertinents de l'Organisation des États Américains sur les questions liées à l'objet et aux buts de la Convention interaméricaine contre le terrorisme.

Le Secrétariat considère également qu'il est pratique de disposer d'un aperçu des activités que le CICTE recommande aux États membres, et propose ainsi d'établir une synthèse en s'inspirant des suggestions formulées par l'Argentine (CICTE/RP/doc.3/06 add. 1) et en tenant compte des paramètres proposés par le Brésil. Le Secrétariat préparera ce projet de synthèse comme un document séparé qui sera soumis à la considération des États membres. Le Secrétariat note que, en ce qui concerne les recommandations du CICTE aux États membres, le Chili propose d'adopter un modèle de rapport (CICTE/RP/doc.3/06 add. 2) qui, de l'avis du Secrétariat, devrait faire l'objet d'une décision au sein du Comité.

PROJET DE PLAN DE TRAVAIL 2008
COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME

(Préparé par le Secrétariat du Comité interaméricain contre le terrorisme)

Le but principal du Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE) est de promouvoir et développer la coopération entre les États membres pour prévenir, combattre et éliminer le terrorisme conformément aux principes consacrés dans la Charte de l'OEA, à la Convention interaméricaine contre le terrorisme, et dans le plein respect de la souveraineté des États, de l'État de droit et du droit international, y compris le droit humanitaire international, le droit international relatif aux droits de la personne et le droit international relatif aux réfugiés.

SECTION I MANDATS CONFIEÉS AU SECRÉTARIAT		
MANDAT / SOURCE	ACTIVITÉ PRÉVUE	CALENDRIER/ DATE BUTOIR
1. FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS PERMANENTES ^{1/} RÈGLEMENT DU CICTE (adopté par l'Assemblée générale de l'OEA) AG/RES. 2010 (XXXIV-O/04) RÈGLEMENT DU CICTE, CICTE/doc.4/05 rev. 1		
1.i. Fournir un appui technique et administratif au titre des activités du CICTE.	Cette attribution concerne tous les services administratifs fournis par le Secrétariat aux États membres du CICTE durant l'année et est repris plus loin dans le détail en ce qui a trait aux fonctions, attributions et mandats plus spécifiques.	<i>Continu</i>
1.ii. Préparer un projet annuel de Plan de travail du CICTE en consultation avec la présidence.	Préparation d'un projet de plan de travail annuel fondé sur les mandats actuels, l'état d'avancement des actions menées en application de ces mandats et en tenant compte des développements concernant la	<i>Une fois par an - en septembre</i>

1. Le Statut du CICTE énumère les attributions du Secrétariat ; pour certaines d'entre elles, les actions y relatives sont reprises en détail dans la section du Règlement consacrée aux fonctions du CICTE. Pour éviter d'inscrire dans le présent projet de Plan de travail des répétitions inutiles et une longue liste, sans toutefois omettre l'essentiel de ces fonctions et attributions, une synthèse a été préparée. Dans ce sens, les fonctions et attributions qui ont été établies pour devenir des mandats au titre du Plan de travail 2006 existant n'ont pas été inscrites dans le présent chapitre du projet de Plan de travail. Il est prévu que, pour ce qui est des plans de travail futurs, s'il n'y a pas de mandat rattaché à une attribution ou à une fonction en particulier, celles-ci sont par conséquent réintégrées au présent chapitre.

SECTION I MANDATS CONFIÉS AU SECRÉTARIAT		
MANDAT / SOURCE	ACTIVITÉ PRÉVUE	CALENDRIER/ DATE BUTOIR
	lutte contre le terrorisme à l'échelle internationale. Soumission du projet de plan de travail aux fins d'approbation par la présidence avant son examen par les États membres durant les préparatifs de la prochaine session ordinaire, lorsque son adoption est prévue. ^{2/}	
1.iii. Proposer des programmes de coopération au CICTE qui s'inscrivent dans le cadre de son Plan de travail aux fins d'approbation et, le cas échéant, pour en discuter avec les Points de convergence nationaux.	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Poursuivi l'élaboration des dix programmes inscrits dans six secteurs programmatiques pour réaliser les mandats établis et présenté un rapport aux États membres dont les détails figurent dans la section II ci-dessous. ◦ Poursuivi les discussions avec les Points de convergence nationaux pour le CICTE sur toutes les offres d'assistance technique et de formation. 	<i>En cours</i>
1.iv. Faire office de secrétariat durant les sessions du CICTE et préparer le projet d'ordre du jour de chaque session en consultation avec la présidence.	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Conseiller et appuyer la présidence et la vice-présidence sur les questions de planification et de préparation de toutes les sessions du CICTE, y compris les sessions ordinaires et les sessions extraordinaires, les réunions de tous les groupes de travail et les réunions préparatoires. ◦ Préparer tous les projets de documents pour ces sessions et réunions ou offrir des services consultatifs sur ces documents, y compris la déclaration politique, l'ordre du jour, le calendrier et les résolutions, en consultation avec la présidence et, le cas échéant, la vice-présidence et les délégués. ◦ Servir de secrétariat de comité pour ces sessions et réunions, conseiller la présidence sur les questions de procédure, la conduite des négociations, l'enregistrement des décisions et la publication de tous les documents. ◦ Faire les arrangements nécessaires par le biais du Secrétariat des 	<i>Avant et pendant les sessions du CICTE.</i>

2. En 2007, ce processus a été variable en raison du mandat confié par la CICT au Secrétariat pour que ce dernier prépare le projet de plan de travail 2008 et le soumette au débat au sein du Groupe de travail établi à cet effet lors de la Septième Session ordinaire du CICTE.

SECTION I MANDATS CONFIEÉS AU SECRÉTARIAT		
MANDAT / SOURCE	ACTIVITÉ PRÉVUE	CALENDRIER/ DATE BUTOIR
	conférences et réunions de l'OEA et en consultation avec les responsables de ces arrangements dans les États membres qui accueillent une session ou une réunion pour assurer tout l'appui logistique indispensable pour ces sessions et réunions, afin de garantir que le lieu, le matériel, les fournitures et le personnel y relatifs soient adéquats.	
I.v. Fournir des services administratifs et techniques durant les réunions avec l'assentiment préalable de la présidence du CICTE par les points de convergence nationaux.	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Élaborer le projet d'ordre du jour pour les réunions des PCN et solliciter la contribution de ces derniers. ◦ Proposer, en consultation avec la présidence et les PCN, les thèmes devant faire l'objet de discussions, les résultats escomptés et les invités qui devront prendre la parole. ◦ Servir de secrétariat de comité pour ces réunions, conseiller la présidence sur les questions de procédure,³le déroulement des discussions, l'enregistrement des décisions et la publication de tous les documents. ◦ Faire les arrangements logistiques nécessaires pour la réunion des PCN.⁴ 	<i>En fonction de la tenue des réunions - en général chaque année.</i>
I.vi. Fournir des services administratifs et techniques sur demande durant des réunions périodiques de consultation des États parties à la Convention interaméricaine contre le terrorisme.	Fournir un appui durant les réunions de consultation des États parties à la Convention, en fonction des demandes.	<i>En fonction de la tenue des réunions.</i>
I.vii. Collaborer à la préparation des rapports que le CICTE doit présenter à l'Assemblée générale par le truchement du	Préparation d'un rapport détaillant l'activité du CICTE, ses décisions et réalisations annuelles aux fins d'approbation par la présidence et	<i>Une fois par an, entre la session</i>

3. Jusqu'à présent, les réunions de PNC ont été organisées et parfois présidées par le Secrétaire du CICTE ; en outre, pour la plupart, elles ont été des réunions d'information. Il n'existe aucune procédure établie pour ces réunions, dont toutes les décisions ont été adoptées par consensus.

4. Étant donné que les PNC se réunissent habituellement chaque année parallèlement à la session ordinaire du CICTE, les démarches logistiques effectuées par le Secrétariat en vue de la session du CICTE incluront celles de la réunion des PNC.

SECTION I MANDATS CONFIEÉS AU SECRÉTARIAT		
MANDAT / SOURCE	ACTIVITÉ PRÉVUE	CALENDRIER/ DATE BUTOIR
Conseil permanent.	aider celle-ci à soumettre ledit rapport à l'Assemblée générale de l'OEA par le truchement du Conseil permanent.	<i>ordinaire du CICTE et la session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA.</i>
1.viii. Présenter un rapport annuel au CICTE sur les activités du Secrétariat conformément au Plan de travail du Comité et sur son exercice budgétaire.	Soumettre un rapport écrit détaillé à la session ordinaire du CICTE et présenter un exposé résumant ce rapport durant cette session.	<i>Une fois par an, durant la session ordinaire du CICTE.</i>
1.ix. Maintenir un registre des PCN dont les coordonnées ont été fournies par les États membres du CICTE.	Maintenir les coordonnées des PCN sur le site Web du CICTE (www.cicte.oas.org) sur la base des renseignements fournis et mis à jour par les gouvernements par l'intermédiaire des missions permanentes près l'OEA.	<i>Continu</i>
1.x. Maintenir des relations de coordination directes et constantes avec les représentants permanents des États membres de l'OEA, les principaux représentants accrédités auprès du CICTE par les États membres, ainsi que les PCN dans le cadre du CICTE.	Maintenir une communication régulière avec les missions permanentes près l'OEA, les représentants principaux des États membres et les PCN, autant que nécessaire.	<i>Permanent</i>
1.xi. En consultation avec la présidence, informer les missions permanentes près l'OEA et les PCN des activités ou des événements importants concernant la lutte contre le terrorisme dans le Continent américain.	Informer régulièrement les missions permanentes près l'OEA et les PCN sur les activités importantes en matière de lutte contre le terrorisme, ou encore les grands événements ou développements intéressant le Continent américain par le site Web du CICTE (www.cicte.oas.org), le courriel et le bulletin mensuel.	<i>Selon le besoin.</i>
1.xii. Sur demande, conseiller la présidence, la vice-présidence et les membres du CICTE sur les résultats de leur	Conseiller et assister la présidence, la vice-présidence et les délégués selon le besoin.	<i>Selon le besoin.</i>

SECTION I MANDATS CONFIEÉS AU SECRÉTARIAT		
MANDAT / SOURCE	ACTIVITÉ PRÉVUE	CALENDRIER/ DATE BUTOIR
action.		
1.xiii. Transmettre les décisions du CICTE au Secrétaire général.	Transmettre au Secrétaire général des copies des déclarations et des résolutions adoptées par le CICTE durant ses sessions ainsi que des copies de ses rapports annuels et du rapport d'activité du Secrétariat.	<i>Une fois par an, après la session ordinaire du CICTE.</i>
2. ÉLABORATION DE PROGRAMME, FORMATION ET ASSISTANCE TECHNIQUE Plan de travail 2006 du CICTE (CICTE/doc.7/06 rev. 2).		
2.i. Concevoir, organiser et mettre en œuvre l'assistance technique et le renforcement des capacités pour les États membres dans les domaines suivants, entre autres : <ul style="list-style-type: none"> a. Contrôles financiers ; b. Contrôles des frontières, y compris la sécurité des papiers d'identité et des documents de voyage ; c. Sûreté portuaire ; d. Cybersécurité ; e. Tourisme et sûreté des infrastructures de loisirs ; f. Protection des infrastructures critiques ; g. Sûreté de l'aviation ; h. Formulation et application d'une législation contre le 	Les activités sont présentées en détail à la section II et à l'appendice I du présent Plan de travail.	<i>Permanent</i>

SECTION I MANDATS CONFIEÉS AU SECRÉTARIAT		
MANDAT / SOURCE	ACTIVITÉ PRÉVUE	CALENDRIER/ DATE BUTOIR
<p>terrorisme, y compris pour la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre le terrorisme et les instruments internationaux universels contre ce dernier ; et</p> <p>i. les menaces sécuritaires émergentes, y compris l'utilisation d'armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires par les terroristes.</p>		
<p>3. ACTIVITÉS DE COOPÉRATION</p> <p>Plan de travail 2006 du CICTE (CICTE/doc.7/06 rev. 2).</p>	<p>Fournir assistance technique et formation aux États membres par le biais de la coopération et de la coordination sur les politiques et programmes contre le terrorisme avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales, avec les institutions des États membres chargées de la sécurité et de la sûreté, et avec les organes subsidiaires du Secrétariat général de l'OEA.</p> <p>Tous les programmes du Secrétariat énumérés à la section II ci-dessous sont réalisés de cette manière. Voir à l'appendice I une liste détaillée des activités et à l'appendice II une liste des entités interaméricaines et des organisations internationales partenaires.</p>	
<p>3.i. Maintenir des liens de coordination permanente avec les entités pertinentes du Système interaméricain et avec les organisations internationales appropriées qui collaborent à la lutte contre le terrorisme.</p>		<i>Continu</i>
<p>3.ii. En coopération avec le Secrétariat exécutif de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD) :</p>		<i>Continu ou sur demande.</i>

SECTION I MANDATS CONFIEÉS AU SÉCRÉTARIAT		
MANDAT / SOURCE	ACTIVITÉ PRÉVUE	CALENDRIER/ DATE BUTOIR
<p>a. Donner suite et contribuer aux activités de la CICAD pour promouvoir l'application des règles-types de la Commission sur les infractions de blanchiment d'avois liées au trafic illicite de drogues et infractions connexes.</p> <p>b. Fournir aux États membres qui en font la demande une assistance technique en vue de l'adoption des règles-types, en coopération avec la CICAD, le GAFIC, le GAFISUD et le GAFI.</p> <p>c. Continuer de participer aux activités du Groupe de travail de la CICAD sur le blanchiment d'avois, en particulier en ce qui concerne l'examen du thème de confiscation de biens et le renforcement de la coopération internationale dans ce domaine.</p> <p>d. Collaborer étroitement avec le Groupe d'experts de la CICAD sur le trafic maritime des stupéfiants pour formuler des recommandations sur le renforcement des contrôles portuaires et maritimes.</p>		
<p>3.iii. Conseiller les États membres sur les moyens éventuels de financer les aménagements et la formation en rapport avec la sécurité.</p>	<p>Le cas échéant, le Secrétariat fournit aux États membres des informations sur les formules de financement et de formation proposées par d'autres organes.</p>	<p><i>Permanent</i></p>

SECTION I MANDATS CONFIEÉS AU SECRÉTARIAT		
MANDAT / SOURCE	ACTIVITÉ PRÉVUE	CALENDRIER/ DATE BUTOIR
3.iv. Convoquer une réunion des administrateurs scientifiques régionaux sur les pratiques optimales à suivre pour protéger les matières dangereuses aux termes de la résolution 1540 du Conseil de sécurité qui vise à établir un processus vers l'application efficace et uniforme de ces pratiques à travers le Continent américain tout entier.	Le Secrétariat, conjointement avec le Centre régional des Nations Unies à Lima (UN-LiREC), a convoqué un panel d'experts durant la réunion du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 qui s'est tenue à la Jamaïque en juin 2007. Le Secrétariat continuera de collaborer avec les entités appropriées des Nations Unies autant que nécessaire, pour éviter tout chevauchement d'efforts et maximiser les ressources.	<i>Selon le besoin.</i>
4. COLLECTE ET DIFFUSION D'INFORMATION Plan de travail 2006 du CICTE (CICTE/doc.7/06 rev. 2).		
4.i. Maintenir et distribuer parmi les États membres un répertoire des autorités compétentes au sein de chaque gouvernement, sur la base des renseignements fournis par les États membres respectifs.	Maintenir un répertoire des autorités compétentes sur la base des renseignements fournis par les États membres.	<i>Actualisation continue et diffusion semestrielle du répertoire.</i>
4.ii. Maintenir et distribuer parmi les États membres un répertoire des personnes et des organisations dotées d'expertise et de connaissances spécialisées dans des domaines comme la prévention et l'élimination du terrorisme dans le Continent américain ainsi que la lutte contre ce phénomène. Ce répertoire sera basé sur des renseignements fournis par les États membres et, en consultation avec la présidence, par le secrétariat.	Maintenir un répertoire des compétences sur la base des renseignements fournis par les États membres ou en consultation avec la présidence.	<i>Actualisation continue et diffusion semestrielle du répertoire.</i>

SECTION I MANDATS CONFIEÉS AU SECRÉTARIAT		
MANDAT / SOURCE	ACTIVITÉ PRÉVUE	CALENDRIER/ DATE BUTOIR
4.iii. Donner accès aux sources d'information relatives à la législation, aux traités, aux conventions et autres accords de lutte contre le terrorisme.	Maintenir un lien sur le site Web du CICTE vers la base de données en ligne de l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime qui contient des informations sur la législation contre le terrorisme, ainsi que les traités, conventions et accords internationaux y relatifs. Cette base de données est mise à la disposition des États membres des Nations Unies sur demande.	<i>Permanent</i>
4.iv. Favoriser l'échange de pratiques optimales et de politiques exemplaires dans tous les domaines liés à la lutte contre le terrorisme.	Inclure les ateliers sur les pratiques optimales dans les secteurs programmatiques du CICTE.	<i>Permanent</i>
4.v. Maintenir à jour le site Web du CICTE avec des informations sur les réunions du Comité, les programmes et activités du secrétariat, les pratiques optimales et les experts, autorités, compétences et législations sur la lutte contre le terrorisme.	Mettre à jour et moderniser régulièrement le site Web du CICTE (www.cicte.oas.org) et produire des bulletins mensuels.	<i>Permanent</i>
5. DÉCLARATIONS DU CICTE		
Déclaration de Panama sur la protection des infrastructures critiques dans le Continent américain face au terrorisme (CICTE/DEC.1/07) « 11. Demandent au Secrétariat du CICTE de promouvoir, dans les États membres, des activités éducatives et d'apprentissage visant à créer une culture publique de sensibilisation et de conscience autour des infrastructures critiques. »	Voir la section II ci-dessous.	<i>Permanent</i>

SECTION I MANDATS CONFIEÉS AU SECRÉTARIAT		
MANDAT / SOURCE	ACTIVITÉ PRÉVUE	CALENDRIER/ DATE BUTOIR
6. RÉSOLUTIONS DU CICTE		
<p>Initiatives de coopérations pour la sécurité du tourisme et des installations de loisirs dans les Amériques (CICTE/RES.1/06)</p> <p>« 2. Continuer d'élaborer des directives et des conditions pour l'exécution d'un Programme pour la sécurité du tourisme et des installations de loisirs dans les Amériques en tenant compte des résultats d'un projet pilote auquel participent six États membres de la Caraïbe en préparation de la coupe du monde 2007 de cricket, lequel devra être mis en œuvre entre avril et septembre 2006, et comprenant la formation et la réalisation d'évaluations <i>in situ</i> dans les installations touristiques et de loisirs.</p> <p>3. Convoquer une réunion d'experts dans le cadre de l'OEA pour évaluer les résultats dudit projet pilote et pour évaluer également les conditions nécessaires à la sécurité des installations touristiques et de loisirs dans le Continent américain, comme le prévoit l'alinéa b du paragraphe 4 de la Déclaration de San Carlos sur la coopération continentale pour l'action globale contre le tourisme. »</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◦ Évaluation des résultats du projet pilote réalisé en 2007 dans les pays hôtes de la coupe du monde 2007 de cricket par le Groupe de travail composés d'experts réunis grâce au concours du Secrétariat du CICTE. ◦ Actions supplémentaires à déterminer par le Groupe de travail des experts et, le cas échéant, avec l'appui du Secrétariat. 	<p><i>À déterminer.</i></p>

SECTION I MANDATS CONFIEÉS AU SÉCRÉTARIAT		
MANDAT / SOURCE	ACTIVITÉ PRÉVUE	CALENDRIER/ DATE BUTOIR
7. RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OEА		
<p>APPUI À LA TÂCHE DU COMITÉ INTERAMÉRICAIN CONTRE LE TERRORISME, AG/RES. 2272 (XXXVII-O/07)</p> <p>« 10. Charger le Secrétariat du CICTE d'exécuter les programmes et projets désignés dans le Plan de travail 2006-2007 du CICTE, en particulier ceux relatifs à la protection des infrastructures critiques, la coopération internationale, les mesures de prévention, de surveillance et de punition du financement du terrorisme, par des programmes de formation dispensés à l'intention des responsables des organes de répression et des tribunaux chargés d'investiguer, de traduire en justice et de punir ces crimes ; une aide pour l'exécution des neuf recommandations spéciales du Groupe d'action financière (GAFI) sur le financement du terrorisme ; une assistance pour la mise en place et le lancement des activités des équipes de réponse aux incidents de sécurité informatique (CSIRT) dans des pays où celles-ci n'existent pas encore ; le Programme interaméricain pour la sécurité du tourisme et des installations de loisirs dans les Amériques ; des mesures pour empêcher aux terroristes d'acquérir des matières biologiques, chimiques et nucléaires et de l'assistance technique pour améliorer la qualité des documents de voyage et documents similaires, ainsi que leurs dispositifs de sécurité. »</p>	Voir la section II ci-dessous.	<i>Permanent</i>
<p>PRÉOCCUPATIONS PARTICULIÈRES DES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, AG/RES. 2325 (XXXVII-O/07)</p> <p>7. De demander à nouveau au Secrétariat général, par le truchement du Sous-secrétariat à la sécurité multidimensionnelle et des organes, entités, et organismes pertinents du Système</p>	Voir la section II ci-dessous.	

SECTION I
MANDATS CONFIEÉS AU SÉCRÉTARIAT

MANDAT / SOURCE	ACTIVITÉ PRÉVUE	CALENDRIER/ DATE BUTOIR
<p>interaméricain, comme le Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI); la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), le Comité interaméricain contre le terrorisme (CICTE); la Commission interaméricaine des ports (CIP); le Comité consultatif de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (CIFTA), la Commission interaméricaine sur la réduction des catastrophes naturelles (CIRDN), et l'Organisation interaméricaine de défense (JID), d'appuyer, dans leurs sphères respectives de compétence et dans leurs programmes, les efforts que déploient sans relâche les petits États insulaires pour faire face à leurs préoccupations particulières en matière de sécurité et de défense, particulièrement dans les domaines suivants:</p> <p>i. L'élaboration de programmes de formation et de propositions de plans stratégiques et de coopération en vue de mettre les organismes de sécurité dans les petits États insulaires en mesure de faire face aux nouvelles menaces à la sécurité, à leurs préoccupations, et aux défis qui se posent dans ce domaine;</p> <p>ii. La fourniture d'une assistance aux autorités chargées des contrôles des frontières dans les petits États insulaires pour l'accès à des renseignements critiques, l'amélioration de leurs systèmes de contrôle des frontières; la sécurité des transports, y compris celle des aéroports et des ports maritimes, et le renforcement de leurs capacités de contrôle des frontières;</p> <p>iii. ...</p> <p>iv. La tenue de manœuvres de simulation pour renforcer la capacité de réponse de ces États;</p>		

SECTION I MANDATS CONFIEÉS AU SECRÉTARIAT		
MANDAT / SOURCE	ACTIVITÉ PRÉVUE	CALENDRIER/ DATE BUTOIR
<p>v. L'amélioration de la sécurité des installations touristiques et récréatives.</p> <p>vi. L'amélioration de la coordination entre les organes, organismes et entités de l'OEA sur les questions ayant trait aux préoccupations particulières des petits États insulaires en matière de sécurité de façon à assurer la conscientisation et empêcher les doubles emplois.</p>		
<p>ADOPTION D'UNE STRATÉGIE INTERAMÉRICAINNE INTÉGRÉE POUR COMBATTRE LES MENACES À LA CYBERSÉCURITÉ: UNE APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE ET PLURIDISCIPLINAIRE DE LA CRÉATION D'UNE CULTURE DE CYBERSÉCURITÉ, AG/RES. 2004 (XXXIV-O/04)</p> <p>7. De demander aux Secrétariats du CICTE et de la CITEI ainsi qu'au Groupe d'experts gouvernementaux sur la cybersécurité de la REMJA d'aider les États membres, sur leur demande, à mettre en œuvre les divers volets de cette Stratégie en matière de cybersécurité ...</p>	Voir la section II ci-dessous.	
8. PROPOSITIONS DE MANDATS		
<p>[Renforcer la formation et le suivi dans les États membres pour l'établissement des mesures de cybersécurité.]</p> <p>Projet de Plan de travail, CICTE/RP/doc.3/06 rev. 1, proposition du Mexique.</p>	En 2006, le Secrétariat a entamé des formations ciblées pour les responsables de CSIRT bien établies et a élaboré, en coordination avec le Secrétariat exécutif de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEI) et le Groupe de travail de la Réunion des ministres de la justice des Amériques (REMJA) chargé des	<i>Ongoing</i>

SECTION I MANDATS CONFIEÉS AU SECRÉTARIAT		
MANDAT / SOURCE	ACTIVITÉ PRÉVUE	CALENDRIER/ DATE BUTOIR
	questions de cybersécurité, un programme complet sur ce thème. ^{5/}	

5. Le Secrétariat considère que ces activités font partie intégrante de son Programme sur les infrastructures critiques décrit en détail à la section II ci-dessous.

SECTION II. PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT ⁶			
SECTEUR PROGRAMMATIQUE	PROGRAMME	PROJET	CALENDRIER PRÉVU
1. CONTRÔLES DES FRONTIÈRES	A. SÛRETÉ PORTUAIRE	1. Évaluations de la sûreté portuaire et des besoins de formation, et cours de perfectionnement.	<i>Permanent</i>
		2. Formation et exercices pratiques en gestion des crises dans les installations portuaires.	<i>Permanent</i>
		3. Ateliers sur les pratiques optimales en application des normes internationales de sûreté maritime.	<i>Permanent</i>
	B. SÛRETÉ DE L'AVIATION	1. Formation de base en matière de sécurité.	<i>Permanent</i>
		2. Formation avancée en matière de sécurité.	<i>Permanent</i>
		3. Ateliers de formation sur la gestion des crises.	<i>Permanent</i>
		4. Ateliers nationaux sur l'élaboration de normes.	<i>Permanent</i>
		5. Bourses d'études pour les cours de formation de l'OACI.	<i>Permanent</i>
	C. SÉCURITÉ DES DOCUMENTS ET PRÉVENTION DE LA FRAUDE	Ateliers de formation.	<i>Permanent</i>

6. Voir à l'appendice I une liste détaillée des activités prévues pour 2008.

SECTION II. PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT ^{6/}			
SECTEUR PROGRAMMATIQUE	PROGRAMME	PROJET	CALENDRIER PRÉVU
	D. IMMIGRATION ET DOUANES	<p>1. Évaluations des pratiques de gestion douanières par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en collaboration avec le Secrétariat.</p> <p>2. Évaluations et formation en matière de douanes et d'immigration dans les États membres de la région Caraïbes.</p>	<p><i>Permanent : 2004-2008</i></p> <p><i>Permanent : 2006-2007</i></p>
2. ASSISTANCE LÉGISLATIVE ET FINANCEMENT DU TERRORISME	A. ASSISTANCE LÉGISLATIVE	1. Missions d'assistance technique en matière législative auprès de responsables gouvernementaux sur la ratification et la mise en œuvre de la Convention interaméricaine contre le terrorisme.	<i>Permanent</i>
		2. Formation spécialisée sur le territoire national pour les procureurs, juges et responsables des forces de l'ordre.	<i>Permanent</i>
		3. Formation régionale et sous-régionale et conférences ministérielles sur la coopération internationale au service de l'élaboration de cadres législatifs nationaux et internationaux pour la lutte contre le terrorisme.	<i>Permanent</i>
	B. FINANCEMENT DU TERRORISME	1. Ateliers de formation régionaux et sous-régionaux sur le financement du terrorisme en coordination avec le Secrétariat exécutif de la CICAD.	<i>Permanent</i>

SECTION II. PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT ^{6/}			
SECTEUR PROGRAMMATIQUE	PROGRAMME	PROJET	CALENDRIER PRÉVU
		2. Assistance technique sur le financement du terrorisme au moyen du « Guide pratique pour la lutte contre le financement du terrorisme en 2006 » rédigé par le Secrétariat du CICTE.	<i>Permanent</i>
3. PROTECTION DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES	A. CYBERSÉCURITÉ	1. Assistance technique sur la constitution d'Équipes de réponse en cas d'incidents de sécurité informatique (CSIRT).	<i>Permanent</i>
		2. Ateliers de formation pour renforcer les capacités des membres des CSIRT.	<i>Permanent</i>
		3. Contribution à l'établissement d'un réseau continental de CSIRT.	<i>Permanent : Premier réseau prévu pour 2008.</i>
	B. SÉCURITÉ DU TOURISME	1. Ateliers de formation pour les agents de sécurité, les chefs de service et les gestionnaires du secteur touristique à travers le Continent américain.	<i>Permanent : 2006-2009</i>

SECTION II. PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT ^{6/}			
SECTEUR PROGRAMMATIQUE	PROGRAMME	PROJET	CALENDRIER PRÉVU
		2. Évaluation du projet pilote sur la sécurité du tourisme et des installations de loisirs dans les Amériques (ITRS).	2008
		3. Formation aux enquêtes de sécurité et aux évaluations des risques.	<i>Permanent : 2007-2009</i>
4. EXERCICES SUR LA GESTION DES CRISES DANS LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME	A. SIMULATIONS EN SALLE - TERRORISME BIOLOGIQUE	1. Formation sur la réponse à un attentat bioterroriste dans le secteur agricole pour des hauts fonctionnaires d'Amérique du Sud, axée sur le renforcement des capacités institutionnelles et l'établissement ou le rehaussement des plans de réponse aux crises nationales.	2008
		2. Formation sur la réponse à un attentat bioterroriste dans le secteur touristique pour des hauts fonctionnaires de la Caraïbe et d'Amérique centrale, axée sur le renforcement des capacités institutionnelles et l'établissement ou le rehaussement des plans de réponse aux crises nationales.	2008-2009
5. COOPÉRATION ET COORDINATION INTERNATIONALES	A. PARTENARIATS	Établissement de partenariats avec des organisations internationales multilatérales, régionales et sous-régionales et avec des institutions techniques et de sécurité dans les États membres du CICTE, d'autres pays et d'autres organes subsidiaires du Secrétariat général de l'OEA.	<i>Permanent</i>

SECTION II. PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT ^{6/}			
SECTEUR PROGRAMMATIQUE	PROGRAMME	PROJET	CALENDRIER PRÉVU
	B. COORDINATION AVEC LES ETATS MEMBRES	Maintenir des relations de coordination directes et constantes avec les représentants permanents des États membres de l'OEA, les principaux représentants accrédités auprès du CICTE par les États membres, ainsi que les PCN dans le cadre du CICTE.	<i>Permanent</i>
6. ÉVALUATION DU PROGRAMME	ÉVALUATION DU PROGRAMME	1. Mesure de l'efficacité des programmes et projets du Secrétariat du CICTE.	<i>Permanent</i>
		2. Évaluation de la performance des prestataires de formation dans le contexte des cours et exercices de renforcement des capacités et de formation du Secrétariat du CICTE.	<i>Permanent</i>

APPENDICE II

ENTITÉS INTERAMÉRICAINES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES
QUI COLLABORENT AVEC LE SECRÉTARIAT DU CICTE

A. Organes, organismes et entités du Système interaméricain

1. Groupe de travail sur le délit cybernétique de la Réunion des ministres de la justice des Amériques (REMJA)
2. Comité consultatif de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes (CIFTA)
3. Secrétariat général de l'OEA
 - Secrétariat à la sécurité multidimensionnelle
 - Secrétariat exécutif au développement intégré
4. Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI)
5. Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH)
6. Commission interaméricaine des femmes (CIM)
7. Commission interaméricaine des ports (CIP)
8. Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL)
9. Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD)
10. Cour interaméricaine des droits de l'homme
11. Organisation interaméricaine de défense (JID)
12. Organisation panaméricaine de la Santé (OPS)

B. Organisations sous-régionales, régionales et internationales

1. Communauté andine (CAN)
2. APEC
3. Association des commissaires de police de la Caraïbe (ACCP)
4. Association des États de la Caraïbe (AEC)
5. Association des commissaires de police d'Amérique centrale
6. Groupe d'action financière de la Caraïbe (GAFIC)
7. CARICOM
8. Agence d'exécution de la CARICOM sur la criminalité et la sécurité (IMPACS)
9. Équipe de la CARICOM pour la coordination dans la planification des opérations (COPACS)
10. Système d'intégration centraméricain (SICA)
11. Communauté d'États indépendants (CEI)
12. Secrétariat de la Communauté
13. Conseil de l'Europe
14. Conseil de l'Union européenne
15. Egmont Group
16. Groupe d'action contre le terrorisme du G8
17. GAFISUD
18. Groupe d'experts sur la sécurité et l'intervention en aviation (GEASA)
19. Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB)

20. Banque interaméricaine de développement (BID)
21. Association internationale des commissaires de police (IACP)
22. Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
23. Organisation maritime internationale (OMI)
24. Fonds monétaire international (FMI)
25. Organisation internationale pour les migrations (OIM)
26. Interpol
27. Ligue des États arabes
28. MERCOSUR
29. OTAN
30. Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)
31. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC)
32. Organisation de la Conférence islamique (OCI)
33. Secrétariat *pro tempore* de la Communauté sud-américaine des nations
34. Forum régional des pays d'Asie du Sud-est
35. Système de sécurité régionale des pays de la Caraïbe orientale (RSS)
36. Centre régional d'Asie du Sud-est contre le terrorisme
37. Initiative de coopération d'Europe du Sud-est
38. Direction du Comité contre le terrorisme (Nations Unies)
39. Équipe spéciale anti-terroriste (Nations Unies)
40. Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI)
41. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine (ILANUD)
42. Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans la Caraïbe
43. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime - Section de prévention du terrorisme (ONUDC)
44. Comité du Conseil de sécurité des Nations Unies créé par la résolution 1267
45. Comité du Conseil de sécurité des Nations Unies créé par la résolution 1540
46. Initiative de transport de l'hémisphère occidental
47. Banque mondiale
48. Organisation mondiale des douanes
49. Organisation mondiale de la Santé (OMS)

CICTE00238F01

CICTE00235E01